## JUSTICE CGC

Syndicat JUSTICE CGC 16, boulevard Louis Blanc 85000 LA ROCHE SUR YON Nous contacter Tél. 06.26.59.49.63 Mail: justicecgc@orange.fr

LA ROCHE SUR YON, le 16 décembre 2015

Madame la Ministre,

Le 14 novembre 2015, le Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité adressait un mail à tous les chefs de cour des zones de défense pour leur communiquer les directives suivantes :

- « Le niveau d'alerte attentat est maintenu en Ile de France et la vigilance renforcée continue de s'appliquer sur le reste du territoire national »
- « Toutefois le durcissement du dispositif se traduit par l'activation sur l'ensemble du territoire du passage en BAT 23-01 de la mesure générique « Contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants (dont le courrier) ».

**Le 14 novembre 2015**, la Direction des Services Judiciaires adressait un mail à tous les chefs de juridictions pour leur annoncer que :

- « ... le plan Vigipirate avait été renforcé dans ses dispositions relatives au « Contrôle des accès des personnes, des véhicules et des objets entrants (dont le courrier) ».
- « ...les événements doivent appeler à la plus grande vigilance et à la stricte application de l'ensemble des mesures prévues par la fiche de posture jointe »
- « ... je vous demande de bien vouloir veiller à la mise en œuvre attentive des dispositions prévues et, le cas échéant, de me faire part de toute difficulté relative à l'adaptation de la posture VIGIPIRATE, notamment sous l'angle des moyens »

Madame Christiane TAUBIRA Garde des Sceaux, Ministre de la Justice Ministère de la Justice 13, Place Vendôme 75001 PARIS Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater le non-respect de ces directives dans de très nombreuses juridictions de proximité (tribunaux d'instance et conseils de prud'hommes).

Le passage à BAT 23-01 signifiait que <u>TOUTES</u> les juridictions devaient mettre en place :

- Le contrôle des personnes extérieures : recueil de l'identité et établissement d'un badge d'accès.
- Le contrôle des personnes extérieures : inspection visuelle ou contrôle des bagages par appareil détecteur.
- Les colis extérieurs : contrôle des colis extérieurs et du courrier par appareil détecteur ou mode de contrôle adapté.

Cette situation met en danger la vie des fonctionnaires, des magistrats et des justiciables. A l'heure où l'on évoque la prolongation de l'état d'urgence, cette situation n'est pas acceptable.

Nous connaissons votre proximité avec les personnels de ce ministère et nous comptons sur votre implication pour donner toute instruction utile afin de faire respecter vos directives et garantir une protection suffisante à l'ensemble des personnels.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

P/Le bureau Le secrétaire général

Philippe NEVEU